Mairie de CHARTAINVILLIERS 28130

Téléphone: 02 37 32 32 91 Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 25/ 2024

30 Septembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 028-212800841-20241010-25-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

Certifié exécutoire Compte tenu de sa Réception en Préfecture Et de sa publication L'an deux mil vingt-quatre, le Dix Octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Janine CHEUL, Danielle BENOIST et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, et David CHOLLEY

Étaient absents excusés : Monsieur Serge DROIT (pouvoir donné à Mr Tanty), Monsieur Thierry GARNIER (pouvoir donné à Mr Boutin), Madame Claudie PICHOT

Madame Cécile DE BEIR a été élue secrétaire de séance.

Vu l'état des produits irrécouvrables d'un montant de 92.89 euros, transmis par le comptable publique et la décision du Conseil Municipal d'accepter la mise en perte des créances admises en non valeurs .

Il convient d'inscrire la somme de 92.89 euros au compte 6541.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative suivante, pour l'exercice 2022 :

- Imputation D 6541

92.89 euros

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire

